

Maître d'ouvrage:

CORREZE

TREIGNAC

Communauté de communes Vézère Monédières
Millesources
15 avenue du Général de Gaulle
19260 Treignac



Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique

Echelle: 1 / 5000 Phase: 5 Plan: SUD

Ind.	Date:	Observations / Modifications :	Doc.	Vérif.
1	03/07/2020	Approbation du PLO	MD	
2	15/12/2020	Modification simplifiée n°1	MD	
3	26/07/2021	Modification simplifiée n°2	MD	
4	03/02/2023	Modification simplifiée n°3	MD	
5	26/06/2023	Révision allégée n°2	MD	
6	26/06/2023	Modification n°1	MD	
7	26/06/2023	Modification n°2	MD	
8	17/06/2024	Modification n°3	MD	
9	26/05/2025	Révision allégée n°3	MD	

N° de dossier : XXXX

Le Plan est le propriété du Groupe DEJANTEI. Toute réimpression ou utilisation sans autorisation est interdite.

Zones et secteurs

Hors périmètre AVAP

- Ub : secteur à vocation mixte hors commerce de proximité
- UL : zone urbaine réservée activités de loisirs et de tourisme
- UX : zone urbaine réservée activités industrielles et artisanales
- UXpv : secteur réservé aux parcs photovoltaïques
- 1AU : zone à urbaniser ouverte à vocation mixte
- 1AUI : zone à urbaniser ouverte à vocation d'hébergements touristiques
- 2AU : zone à urbaniser fermée
- A : zone agricole
- Ac : secteur agricole largement constructible
- Ah : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'habitat
- N : zone naturelle
- Nh : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'habitat
- Nl : secteur naturel de loisirs et tourisme

En périmètre AVAP

- Uap : secteur de l'agglomération à vocation mixte
- Ubp : secteur à vocation mixte hors commerce de proximité
- 1AUI : zone à urbaniser ouverte à vocation mixte
- 2AUI : zone à urbaniser fermée
- Ap : zone agricole
- Acp : secteur agricole largement constructible
- Axp : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'hébergement hôtelier et de restauration
- Np : zone naturelle
- Nhp : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'habitat
- Nlp : secteur naturel de loisirs et tourisme

Prescriptions

- Élément de patrimoine linéaire à protéger
- - - Élément linéaire contribuant aux continuités écologiques

-  Espace boisé classé
-  Interdiction de construire
-  Emplacement réservé
-  OAP
-  Élément surfacique contribuant aux continuités écologiques
-  Secteur à plan de masse
-  Changement de destination en zones A et N
-  Élément de patrimoine ponctuel à protéger

Emplacements réservés

Num	Objet - Bénéficiaire - Superficie
1	Création accès - Commune de Treignac - 280 m²
2	Création accès et espace public - Commune de Treignac - 1 340 m²

